



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **LAUVEL**
Adresse requise : **133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux**
N° d'identification : **953 607 579**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de :

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce



[Signature]

N° d'inscription du greffe : n°2024NFO00587 prise le 23/05/2024 N° d'inscription national : n°33022024FC00586 Date de péremption : 23/05/2034		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) : LAUVEL Adresse : 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux Au profit de : BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, 10 Quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex Nature du fonds : Commercial Acte : Type de l'acte : Acte sous seing privé En date du : 06/05/2024 Désignation du bien : Un fonds de commerce de restauration traditionnelle, la restauration rapide, le service de bar ou la restauration sur place ou à emporter, l'organisation de repas et banquets dans l'établissement ou au domicile des clients, la location de salle et l'organisation de spectacles, le service traiteur, l'achat et la vente de produits alimentaires, la livraison de repas à domicile, à des particuliers ou à des entreprises comprenant l'ensemble des éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription Siège du fonds grevé : 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux Intérêt : 4,00 % Date d'exigibilité : 27/09/2030		150 000,00 Euros
N° d'inscription du greffe : n°2024NFO00588 prise le 23/05/2024 N° d'inscription national : n°33022024FC00587 Date de péremption : 23/05/2034		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) : LAUVEL Adresse : 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux Au profit de : BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, 10 Quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex Nature du fonds : Commercial Acte : Type de l'acte : Acte sous seing privé En date du : 06/05/2024 Désignation du bien : Un fonds de commerce de restauration traditionnelle, la restauration rapide, le service de bar ou la restauration sur place ou à emporter, l'organisation de repas et banquets dans l'établissement ou au domicile des clients, la location de salle et l'organisation de spectacles, le service traiteur, l'achat et la vente de produits alimentaires, la livraison de repas à domicile, à des particuliers ou à des entreprises comprenant l'ensemble des éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription Siège du fonds grevé : 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux Intérêt : 4,00 % Date d'exigibilité : 27/09/2030		8 000,00 Euros

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 28/08/2026 à 11:18:20
 Etat du chef de : LAUVEL, 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux
 Requis par :

Le greffier



[Signature]

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 28/08/2026 à 11:18:20

Etat du chef de : LAUVEL, 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux

Requis par :

Le greffier



Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 28/08/2026 à 11:18:20

Etat du chef de : LAUVEL, 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux

Requis par :

Le greffier



Handwritten signature

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)

Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 28/08/2026 à 11:18:20

Etat du chef de : LAUVEL, 133 Route départementale 239 Nord 33550 Haux

Requis par :

Le greffier



Signature